

|  |
| --- |
| **ANNEXE 2/2 du REGLEMENT DE CONSULTATION**  **EVALUATION DES TRAVAUX** |

**MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

|  |
| --- |
| **Réhabilitation du système de collecte et de la station d'épuration du CP de VARENNES LE GRAND**  **DISPDIJ25006** |

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 29 juillet 2025 à 12h00

**Les candidats devront joindre cette annexe, dûment complétée, à l’appui de leur offre sous peine d’irrégularité**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires**

**Dijon-Centre-Est**

72A rue d'Auxonne

BP 13331

21033 DIJON

Dans le cadre de cette consultation, les candidats sont invités à faire connaître leur avis sur le montant de l’enveloppe consacrée aux travaux prévue par le Maître d’ouvrage (1 950 k€ HT) et à préciser leur propre estimation de l’enveloppe qui leur paraît la plus adaptée en se fondant sur les seuls éléments contenus dans le dossier de consultation ou sur les constats qu’ils auront faits au cours de leur visite du site, le cas échéant.

Cette estimation, dite « à grosse maille », ne doit pas représenter un travail conséquent de leur part, et n’est pas destinée à anticiper ou remplacer l’évaluation plus fine qui sera demandée au stade des études en cours d’exécution du contrat.

L’évaluation qui est proposée ci-dessous n’engagera pas le candidat, n’aura aucune valeur contractuelle et n’entrera pas dans l’évaluation des offres qui seront remises dans le cadre de la consultation. Toutefois, cette estimation est obligatoire et l’absence de cette annexe dûment complétée par les candidats rendra leur offre irrégulière.

|  |  |
| --- | --- |
| **Estimation de l’enveloppe travaux nécessaire à la réalisation du programme** |  |
| **Commentaires sur l’enveloppe travaux prévue par le MOA** |  |